



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport

Question écrite n° 43648

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui exposer le plan de rénovation de l'Institut national du sport et de l'éducation physique.

Texte de la réponse

L'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), vitrine de l'excellence du sport en France, accueille et prépare des sportifs de haut niveau aux grandes compétitions internationales, effectue des recherches, participe à la diffusion des connaissances dans le champ des activités physiques et sportives, conçoit et met en oeuvre des actions de formation, notamment à l'intention des sportifs et des cadres de haut niveau. Il assure également un service de traitement, de traumatologie sportive et de rééducation au sein du département médical. L'INSEP accompagne chaque sportif qui y réside afin de l'aider dans la réalisation de son double projet : réussite sportive et professionnelle. L'organisation de l'institut mobilise à cette fin l'ensemble de ses ressources humaines et matérielles conformément aux objectifs prioritaires suivants : l'amélioration de la gestion des différents rythmes de vie des sportifs afin de l'adapter aux exigences spécifiques de chaque discipline sportive pratiquée à l'INSEP ; la mise en oeuvre de stratégies d'accompagnement individualisé recourant au système éducatif traditionnel (du collège aux grandes écoles et aux universités) et portant l'attention indispensable à l'analyse de la situation personnelle des sportifs ; le perfectionnement du suivi de l'entraînement et du bilan médical des sportifs de haut niveau. L'INSEP accueille un effectif global de l'ordre de 850 sportifs au plus haut niveau d'excellence au travers de 28 pôles France. Deux tiers de nos médaillés olympiques proviennent de l'INSEP. L'ambitieux projet de refondation de cet établissement élaboré en 2004 à la demande du ministre de la jeunesse des sports et de la vie associative vise à la réalisation d'un nouveau pôle sportif et à la rénovation complète des bâtiments existants ; l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'établissement au service des sportifs ; la prise en compte du développement durable et une meilleure insertion de l'établissement au sein du Bois de Vincennes. L'INSEP doit ainsi être modernisé à l'échéance des Jeux olympiques de Pékin en 2008. Le coût du projet est évalué à 115 MEUR sur la période 2004-2008. Les équipements sportifs seront financés par l'État (FNDS, puis programme sport de la mission jeunesse, sport et vie associative) tandis que la réhabilitation des équipements fonctionnels et logistiques fera l'objet d'un partenariat avec le secteur privé pour un montant global estimé à 60 MEUR. Suite au concours d'architecture lancé en 2004 pour la conception et la réalisation du nouveau pôle sportif de la partie sud du site, l'équipe constituée des cabinets Dusapin et Leclercq, BVL Architectes et TER Paysagistes a été retenue en mai 2005. Par ailleurs, à la suite de l'appel public à la concurrence lancé en juillet dernier, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a sélectionné, le 10 novembre 2005, cinq groupements privés pour négocier le contrat de partenariat pour le financement, la conception et la réalisation de la réhabilitation, la maintenance et la gestion partielles des bâtiments existants de la partie nord du site (bâtiment accueillant notamment l'hébergement, la formation, la recherche et le pôle médical) et des espaces extérieurs concernés. La signature du contrat de partenariat est attendue pour la fin du premier semestre 2006. Le chantier principal devrait démarrer en janvier 2007. La prise en charge progressive des bâtiments réhabilités de la partie nord par le

partenaire privé se fera courant 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43648

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5262

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11818